

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Agence de Développement Urbain

Additif n°3

**Relatif à l'appel d'offres national n°1/CPMP/ADU/2024 pour la construction et la
Réhabilitation de 7 Equipements Scolaires à Nouakchott**

Objet de l'additif :

L'additif a pour objet d'apporter une modification sur la clause 6 de l'avis AAON
01/CPMP-ADU/2024

Les soumissionnaires étrangers seul ou en groupement doivent répondre aux exigences suivantes :

- **Avoir, sous peine de rejet, un site internet opérationnel qui doit être indiqué dans le formulaire de renseignement ;**
- **Fournir une attestation de non faillite, daté de moins de 06 mois, un registre de commerce et chiffre d'affaire certifiés par leur ambassade en Mauritanie ;**
- **Caution d'une banque étrangère cautionnée par une banque locale**
- **Avoir une identification au niveau de la plateforme numérique de la classification mauritanienne.**

Les autres dispositifs du DAON et de l'Additif N°1 restent inchangés.

**Mohamed Elmoctar Bouammou
PR-CPMP-ADU**